

DÉCLARATION

Une rupture conventionnelle collective tronquée, les décisions de départs sont déjà figées



ON LÂCHE RIEN
ni personne

ON EST LÀ



Une rupture conventionnelle collective tronquée, les décisions de départs sont déjà figées

Nous remarquons que la direction et le cabinet nous précisent bien que si un salarié impacté de quelque manière que ce soit aurait le toupet de poser des questions, il serait licencié. La direction n'a pas que la gestion prévisionnelle des emplois, en réalité c'est la gestion prévisionnelle du chômage ou la dégradation des cadences.

Par ailleurs, nous ne pouvons que nous opposer à ce marché de dupes qui consiste à faire signer à des représentants du personnel des licenciements de masse. Les organisations syndicales et les élus signataires seraient responsables de 3 000 licenciements mais aussi de la hausse du dividende.

Est-ce cela le rôle d'un syndicat : défendre les dividendes contre l'emploi ?

Nous apprenons aussi que la réduction des coûts va passer de 2 Mds€ à 2,8 Mds€ en 2020, ce n'est plus une saignée, c'est une transfusion du sang des travailleurs vers les actionnaires. En effet, l'année 2018 est l'année d'entraînement, 2019 c'est la première mi-temps. Nous le redisons les élus et les organisations syndicales qui acceptent et abdiquent, décident d'envoyer au chômage 3 000 personnes cette année et encore des milliers en 2020.

Surtout, nous constatons que malgré nos nombreuses demandes, la Direction n'a jamais répondu à la question essentielle suivante : quel sera le sort des salariés dont le poste est supprimé et qui n'acceptent pas la solution de reclassement proposée par la Direction ?

Nous considérons que leur imposer une affectation serait extrêmement dangereux en termes de RPS (cf. France Telecom) et contraire aux règles relatives à l'obligation de reclassement, car si un employeur qui supprime des postes est obligé de rechercher des solutions de reclassement, le salarié n'est jamais obligé de les accepter, qu'il s'agisse d'une modification de son contrat de travail ou d'un simple changement de ses conditions de travail.

Nous considérons que ce projet de rupture conventionnelle collective est une fraude à l'obligation de mettre en place un PSE.

En conclusion : Les élus CGT n'acceptent pas ce simulacre de dialogue social où tout est écrit par avance par la direction et ceux qui veulent bien se rallier sans condition à ce diktat.

Ce groupe prétend être un acteur citoyen avec « Act for food », il est surtout le premier sponsor de pôle emploi et n'agit en rien pour l'environnement.

Chacun doit prendre ses responsabilités nous saurons faire savoir qui sont les co-auteurs des lettres de licenciements.